

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M2
Mention :	DIRECTION DE PROJETS OU ÉTABLISSEMENTS CULTURELS					
Parcours :	INGÉNIERIE DE L'ACTION CULTURELLE					
Volume horaire étudiant :	176 h	272 h			420 h	448 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité - secrétariat pédagogique
Véronique PARISOT Maître de conférences veronique.parisot@u-bourgogne.fr	Jean-Philippe THONY Scolarité ☎ 03.80.58.98.34. jean-philippe.thony@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	Espé Bourgogne - département Denis Diderot

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

L'objectif de la mention est de former dans les domaines de la culture, en formation initiale comme en formation continue des directeurs, concepteurs, administrateurs, gestionnaires, médiateurs de projets, consultants, et experts.

■ Débouchés du parcours (métiers ou poursuite d'études) :

Le Master Direction de projets ou établissements culturels parcours « Ingénierie de l'Action Culturelle » vise à former des personnes capables de pouvoir les emplois suivants à l'issue d'une formation initiale ou d'une formation continue.

Chef de projet / directeur du structure artistique, culturelle, patrimoniale / chargé des relations avec le public / administrateur / responsable de service culturel / chargé de production / chargé de diffusion / médiateur culturel / chargé de mission culture / consultant.

L'organisation de l'enseignement permet une alternance en entreprise tout au long de l'année universitaire et optimise ainsi l'insertion professionnelle des étudiants.

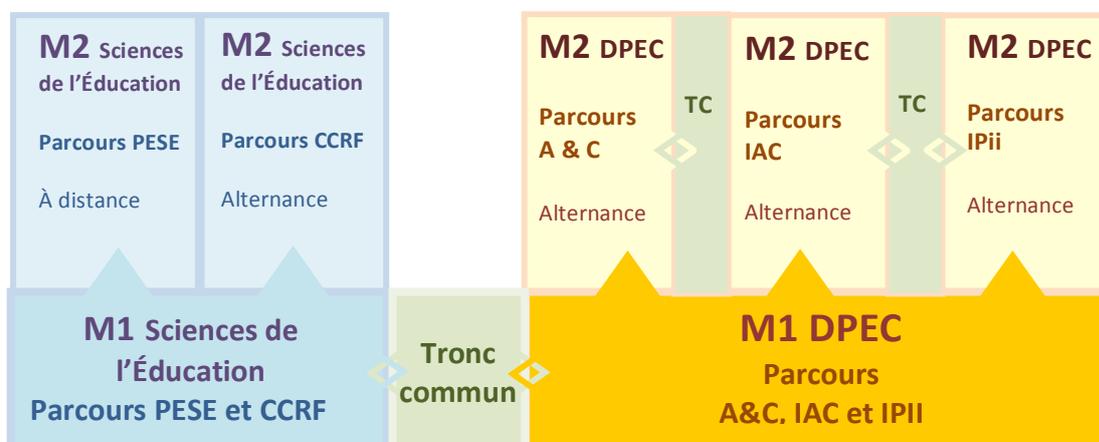
■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Les principales compétences délivrées sont :

Analyser la faisabilité d'un projet culturel / **Rédiger** un projet/définir les phases d'un projet / **Définir** le calendrier de mise en œuvre d'un projet / **Définir** les moyens de mise en œuvre d'un projet / **Concevoir** un cahier des charges / **Coordonner** la conduite d'un projet / **exécuter** un cahier des charges / **Établir** un bilan d'activité / **Établir** une convention / **Établir** des contrats / **Animer** une équipe de travail / **Gérer** les relations avec les artistes / **Élaborer** un système de tarification / **Organiser** une billetterie / **Constituer** un fichier / **Argumenter** un projet de diffusion / **Organiser** une tournée / **Gérer** une tournée / **Concevoir** un projet de lieu culturel / **Identifier** la mission d'une structure par son budget / **Évaluer** un budget / **Élaborer** le budget détaillé d'un projet culturel / **Élaborer** le budget détaillé d'une structure / trouver des financements / **Établir** des dossiers de financement / **Contrôler** l'évolution des dépenses/ **tenir** une comptabilité / **Établir** un plan d'amortissement / **Établir** un bilan financier et un compte de résultat / **Établir** une déclaration de droits d'auteur / **Définir** les supports de communication / **Concevoir** un plan de communication / **Faire** une synthèse de documents / **Appliquer** les techniques d'inventaire du patrimoine / **Concevoir** un questionnaire d'enquête pour le public / **Conduire** des entretiens d'enquête / **Aménagement** du territoire / **Anthropologie** / **Fonctionnement** des collectivités locales / **Droit** des biens culturels / **Économie** de la culture / **Histoire** de l'action culturelle en France / **Histoire** de l'organisation de la vie culturelle en Europe / **Anglais** / **Définir** les objectifs culturels d'une structure / **Définir** les bases artistiques d'une programmation / **Traduire** une politique en projet opérationnel / **Définir** les bases artistiques d'un projet / **Argumenter** un projet artistique / **Définir** les objectifs culturels d'un projet / **Caractériser** un public / **Connaître** la sociologie des publics / **Concevoir** la programmation d'un festival ou d'un événement / **Concevoir** la programmation d'une structure / **Concevoir** une programmation jeune public / **Concevoir** une exposition / **Concevoir** un parcours de visite / **Concevoir** un dispositif interactif pour exposition / **Concevoir** un dispositif d'aide à l'interprétation / **Concevoir** un projet de catalogue / **Concevoir** un cycle de conférences / **Concevoir** un programme d'animation / **Concevoir** un atelier / **Concevoir** un dispositif d'évaluation / **Mettre en œuvre** un dispositif d'évaluation / **Évaluer** un dispositif d'aide à l'interprétation / **Évaluer et/ou organiser** un projet patrimonial.

■ Schéma général des parcours possibles :

La première année du parcours est commune avec les parcours « Arts & Cultures » et « Ingénierie de projets interculturels et internationaux ». En outre, elle comporte une part importante d'enseignements mutualisés avec la première année des Parcours « CCRF » et « PESE » relevant de la mention « Science de l'Éducation » en raison d'objectifs convergents dans le domaine de l'ingénierie de projet et de la proximité des champs professionnels visés selon le schéma ci-dessous :



Les enseignements mutualisés sont indiqués en bas de chaque unité d'enseignement de la maquette pédagogique ci-dessous :

SEMESTRE 1

UE 1	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Outils	LV 1 Anglais*		12	12	1	CC		1	1
	LV2 Espagnol ou allemand*		12	12	1	CC		1	1
	Statistiques/Méthodes d'enquête*	8	4	12	1	CC		1	1
	Analyse de projets culturels		12	12	1	CC		1	1
	Outils informatiques*		16	16	1	CC		1	1
	Communication*	12		12	1	CC		1	1
TOTAL UE 1		20	56	76	6			5	5

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 2	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Droit	Droit de l'entreprise*	12	6	18	3	CC/CT			1
	Droit social*	12		14	3	CT			1
TOTAL UE 2		24	6	32	6				2

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 3	discipline	CM	TD	Total H/E	ECT S	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Management	Analyse et gestion financière*	12	8	20	2	CC/CT			1
	Étude des coûts et contrôle de gestion*	12	8	20	2	CC/CT			1
	Comptabilité*	12	8	20	1	CC/CT			1
	Financement de la culture	12		12	1	CT	1		1
TOTAL UE 3		48	24	72	6				4

UE 4	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Champ culturel 1	Sociologie de la culture	12		12	1	CT	1		1
	Droit des biens culturels	12	6	18	2	CT	1		1
	Politiques culturelles	12	6	18	2	CT	1		1
	Séminaires professionnels		18	18	1	CC		1	1
TOTAL UE 4		36	30	66	6		3		3

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 5	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Gestion publique	Finances publiques	12		12	3	CC		1	1
	Organisation administrative de l'État-collectivités territoriales -.Europe	12		12	3	CC		1	1
TOTAL UE 5		24		24	6			4	4

	Total S1 hors encadrement S&P (UE 1 à 5)	154	116	270	30				16
	Total S1	154	140	294	30				20

SEMESTRE 2

UE 6	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Marketing, communication, langues	Marketing*	12	8	20	2	CC/CT			1
	Stratégies de communication culturelle	8		8	2	CC			1
	LV1 Anglais*		12	12	1	CC			1
	LV2 Espagnol ou Allemand*		12	12	1	CC			1
TOTAL UE 6		20	32	52	6				4

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 7	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Champ culturel 2	Éducation populaire*	12		12	2	CT	1		1
	Culture et développement durable	12		12	2	CT	1		1
	Tourisme et culture	12		12	1	CT	1		1
	Séminaires professionnels		18	18	1	CC	1		1
TOTAL UE 7		36	18	54	6		3		4

* mutualisé avec le Master 1 Sciences de l'Éducation, parcours Éducation/Formation

UE 8	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Spectacle vivant	Histoire du spectacle vivant	12		12	3	CT	1		1
	Gestion du spectacle vivant		24	24	3	CC		1	1
TOTAL UE 8		12	24	36	6		1	1	2

UE 9	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Arts et Patrimoines	Culture à l'ère de l'anthropocène	12	6	18	2	CT	1		1
	Art contemporain	12		12	2	CT	1		1
	Histoire du musée	12		12	2	CT	1		1
TOTAL UE 9		32	6	42	6		3		3

UE 10	discipline	CM	TD	Total H/E	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
Industries créatives	Cinéma - Audiovisuel		15	15	3	CC		1	1
	Arts numériques		12	12	3	CT	1		1
TOTAL UE 10			27	27	6				

	Total S2 hors encadrement S&P (UE 6 à 10)	104	107	211	30				14
	Total S2	104	149	253	30				27

	Total M1 hors encadrement S&P	258	223	481	60				30
	Total M1	258	289	547	60				47

Le rapport de stage problématisé donne lieu à un travail important : 8 ECTS.

Ainsi défini, la première année du parcours « Ingénierie de l'action culturelle » correspond à **60 Crédits ECTS**.

En fin d'année universitaire, à partir d'avril, les étudiants doivent effectuer un stage en milieu professionnel d'au moins 12 semaines, en France ou à l'étranger. À l'issue de ce stage, ils rédigent un rapport de stage problématisé qu'ils soutiennent en septembre devant un jury composé de deux enseignants et un professionnel.

Modalités d'accès à l'année de formation :

L'accès au parcours est soumis à l'avis d'une commission pédagogique composée de deux enseignants et d'un professionnel statuant sur la base d'un dossier et d'un entretien. L'admission est prononcée en fonction de l'adéquation du projet professionnel du candidat avec les objectifs de formation (les principaux pré-requis sont : une expérience préalable dans secteur culturel, une motivation nourrie par l'expérience des pratiques artistiques et/ou culturelles, ainsi qu'une solide culture générale).

En formation initiale, l'accès des étudiants en master 1 est ouvert à tout titulaire d'une licence sur la base de son diplôme et de la qualité de son projet professionnel dans le champ des métiers de la culture. En ce qui concerne l'Université de Bourgogne, le parcours est accessible d'une façon générale à tout étudiant ayant obtenu dans le cadre de sa formation une licence des domaines SHS, droit, gestion, économie...

Le jury veille également à l'ouverture nationale et internationale des candidatures.

Organisation et descriptif des études :

■ **Compétences acquises à l'issue de la première année du parcours :**

- appréhender l'environnement juridique, administratif, politique, économique de l'action culturelle,
- appréhender les enjeux de l'action artistique et culturelle,
- appréhender les enjeux de la valorisation du patrimoine,
- s'initier aux outils de gestion et d'administration d'une structure culturelle,
- s'initier aux projets d'action culturelle,
- s'initier au budget d'un projet et établir les contrats avec les partenaires financiers,
- s'initier aux procédures de diffusion des œuvres,
- appréhender les outils de la communication culturelle,
- connaître les outils du suivi administratif et financier d'une action culturelle,
- superviser l'acheminement et l'installation de la logistique et de la signalétique sur le lieu d'un spectacle ou d'un tournage

Modalités d'accès à la deuxième année de formation :

L'admission en deuxième année du parcours « Ingénierie de l'Action culturelle » est de droit pour les étudiants ayant validé la première année du parcours et représentera environ 50% des effectifs de la première année.

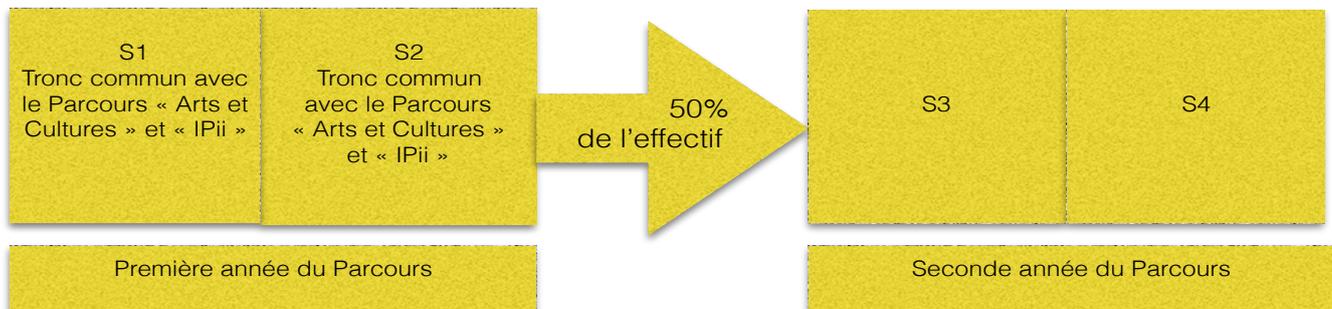


Schéma du Parcours « Ingénierie de l'action culturelle »

Pour les étudiants titulaires d'un autre M1 ou d'un M1 DEPC validé dans une autre université, l'accès au parcours est soumis à l'avis d'une commission pédagogique composée de deux enseignants et d'un professionnel statuant sur la base d'un dossier et d'un entretien. L'admission est prononcée en fonction de l'adéquation du projet professionnel du candidat avec les objectifs de formation (les principaux pré-requis sont : une expérience préalable dans secteur culturel, une motivation nourrie par l'expérience des pratiques artistiques et/ou culturelles, ainsi qu'une solide culture générale).

Le jury veille également à l'ouverture nationale et internationale des candidatures.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

- en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation (03.80.58.98.54)
Les étudiants de formation initiale peuvent obtenir leur insertion dans la formation par VES.
- en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)
En formation continue intégrée, la commission pédagogique tient compte du passé académique et des acquis professionnels des candidats (VA, 1985).

■ Compétences acquises à l'issue de la seconde année du parcours :

- connaître l'environnement juridique, administratif, politique, économique de l'action culturelle,
- connaître les enjeux de l'action artistique et culturelle,
- connaître les enjeux de la valorisation du patrimoine,
- maîtriser les outils de gestion et d'administration d'une structure culturelle,
- analyser les conditions de mise en œuvre d'une action culturelle,
- analyser les conditions de réception des œuvres,
- concevoir et mettre en œuvre une action culturelle,
- élaborer le budget d'un projet et établir des partenariats,
- connaître les procédures de diffusion des œuvres,

- maîtriser les outils de la communication culturelle,
- effectuer le suivi administratif et financier d'une action culturelle,
- évaluer une action culturelle et ses effets.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général de la seconde année du parcours :

La deuxième année du parcours « Ingénierie de l'action culturelle », comporte des enseignements mutualisés avec le parcours « Arts et Cultures » et le parcours « Ingénierie de Projets interculturels et internationaux » de la même mention.

En fin d'année universitaire, à partir d'avril, les étudiants doivent effectuer un stage en milieu professionnel d'au moins 12 semaines. À l'issue de ce stage, ils rédigent un mémoire professionnel qu'ils soutiennent devant un jury composé de deux enseignants et un professionnel.

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un ou deux semestres à l'étranger dans un cursus équivalent. Dans tous les cas, ils sont tenus d'effectuer un stage d'au moins 12 semaines et de rédiger un mémoire professionnel similaire à celui réalisé par les étudiants qui ont suivi le cursus à Dijon.

Ainsi définie, la deuxième année du parcours correspond à **60 Crédits ECTS**.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 3

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Modules d'approfondissement	Administration du spectacle vivant	12	6		18	2	CC			1	1
	Analyser les coûts/construire un budget	8			8	1				1	1
	Contrôler la gestion d'un projet	7			7	1	CC			1	1
	Politiques culturelles*		15		15	1	CT		1		1
	Marketing des arts et de la culture*	15			15	1	CC/CT				1
TOTAL UE 1		42	21		63	6					5

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

* mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements culturels, parcours Arts et Cultures

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Culture et mondialisation	Droit des artistes-interprètes**	12	6		18	2	CC/CT				1
	Droit du patrimoine mondial**	6			6	1					
	Programmes européens**		12		12	1	CC				1
	LV1 - Anglais**		12		12	1	CC				1
	LV2 - Espagnol ou allemand**		12		12	1	CC				1
TOTAL UE 2		18	36		54	6					4

** mutualisé avec le M2 AES, parcours Ingénierie de Projets interculturels et internationaux

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Champ culturel	Séminaires professionnels		12		12	1					0
	Évaluation des politiques publiques	12			12	1	CT				1
	Enquête et terrain : méthodes qualitative et quantitative*	10			10	2	CC				1
	Structures juridiques du secteur culturel	8			8	1	CT				1
	Education artistique et culturelle et jeune public	8			8	1	CT				1
TOTAL UE 3		38	12		50	6					4

* mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements culturels, parcours Arts et Cultures

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Mise en pratique/Spectacle vivant	La programmation		12		12	2	CC				1
	La production		12		12	2	CC				1
	La diffusion		12		12	2	CC				1
TOTAL UE 4		0	36		36	6	CC				3

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissance du secteur patrimonial	Topiques du patrimoine*	15			15	2	CT				1
	Patrimonialisations : approche pratique		12		12	2	CT				1
	Art et culture dans la globalisation	9			9	1	CT				1
	Art en espace public et urbanisme*	6			6	1	CT				1
TOTAL UE 5		30	12		42						4

* mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements culturels, parcours Arts et Cultures

TOTAL S3 hors Encadrement S&P (UE 1 à 5)	128	123			251	30					19
TOTAL S3	128	159			287	30					23

SEMESTRE 4

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Médiation	Service des publics		12		12	1	CT				1
	Culture scientifique et technique		12		12	1	CT				1
	Évaluation et connaissance des publics		12		12	2	CT				1
	Écriture et technique de médiation		12		12	1	CC				1
	Conception d'exposition et muséographie		12		12	1	CC				1
TOTAL UE 6		0	60		60	6					5

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Approfondissement spectacle vivant	Festivals et événementiel		12		12	2	CT				1
	Résidence et coproduction		12		12	2	CT				1
	Spectacle vivant et industries culturelles		6		6	2	CT				1
TOTAL UE 7		0	30		30	6					3

UE 8	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Approfondissement muséologie	Analyse d'exposition	8			8	2	CC				1
	Conservation	12			12	2	CC				1
	Art contemporain	8			8	2	CT				1
TOTAL UE 8		28	0		28	6					3

UE 9	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Approfondissement patrimoine	Approches comparées du patrimoine	8			8	2	CT				1
	Patrimoine mondial	12			12	2	CT				1
	Patrimonialisations : approche pratique		12		12	2	CC				1
TOTAL UE 9		20	12		32	6					3

UE 10	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Recherche appliquée	Méthodologie de mémoire*		8		8	3	CC				1
	Écriture et médiation*		15		15	3	CC				1
	Séminaires professionnels		24								
TOTAL UE 10		0	47		47	6					2

* mutualisé avec le M2 Direction de Projets ou Établissements culturels, parcours Arts et Cultures

TOTAL S4 hors Encadrement S&P (UE 6 à 10)	48	149		197	30						16
TOTAL S4	48	185		233	30						29
Total M2 hors Encadrement S&P	176	272		448	60						35
Total M2	176	344		520	60						52

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'université, complété ou précisé par les dispositions particulières indiquées ci-dessous. http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● **Sessions d'examen**

Précisions :

Le parcours se déroule en 4 semestres :

Année N :

- semestre 1, de mi-septembre à début janvier, avec 5 unités d'enseignement ; semestre 2, de début janvier au 30 juin, comprenant 5 unités d'enseignement. plus le stage suivi de la rédaction du rapport problématisé.
- Le stage de M1 se déroule de début avril au 30 juin, soit au moins trois mois consécutifs (420 heures).
- La soutenance du rapport de stage problématisé se déroule début septembre.
- La responsable d'année organise les examens de semestre 1 (mi-décembre), puis le jury et la session de rattrapage. Les examens de semestre 2 ont lieu fin mars. La session de rattrapage des semestres 1 et 2 a lieu mi-septembre. Le jury d'année du Master 1 se tient dans la troisième semaine de septembre pour établir la liste définitive des étudiants admis en Master 2.

Année N +1 :

- semestre 3, de mi-septembre à début janvier, avec 5 unités d'enseignement ;
- semestre 2, de début janvier au 30 juin, comprenant 5 unités d'enseignement plus le stage obligatoire à la suite duquel l'étudiant rédige un mémoire professionnel

Le stage de M2 se déroule de début avril à fin juin, soit au moins trois mois consécutifs, celui-ci pouvant se prolonger durant l'été.

La soutenance du mémoire se déroule soit début septembre (première session) soit mi-octobre (deuxième session).

Les responsables d'année organisent les examens de semestre 1 (mi-décembre), puis le jury et la session de rattrapage. Les examens de semestre 2 ont lieu fin mars. La session de rattrapage du semestre 2 a lieu mi-septembre. Le jury d'année du Master 2 se tient fin octobre pour établir la liste des étudiants obtenant le diplôme de Master 2.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Règles particulières :

1. Les enseignements et autres éléments de formation sont regroupés en UE capitalisables pour l'évaluation des connaissances, des compétences et acquis. Les modules constituent un groupe homogène d'enseignements et d'activités. Les modules de tronc commun sont obligatoires pour tous les étudiants ; selon la spécialité choisie, l'étudiant doit suivre les UE de culture et n'a pas d'autre choix que celui de la seconde langue, l'anglais étant obligatoirement pris en première langue.
2. La note obtenue à chaque UE est la moyenne arithmétique des notes obtenues pour chacun des éléments le composant.
3. L'année est validée si la moyenne générale des semestres pondérée par les coefficients est supérieure ou égal à 10 sur 20.
4. Les modules de pratique professionnelle (UE 0 et 00) ne peuvent donner lieu à des épreuves de rattrapage.
5. Une note inférieure à 10 à l'UE 00 n'est pas compensable.